



INFOS SANITAIRES n°4
14 mai 2009



Anémie infectieuse des équidés (AIE) : point de situation

La DGAL communique sur l'évolution du foyer d'AIE déclaré dans les Alpes Maritimes (06).

Suivi de la situation :

Trois nouveaux cas d'anémie infectieuse des équidés ont été confirmés par le laboratoire AFSSA de Dozulé le jeudi 30 avril 2009. Ces trois cas sont en lien épidémiologique direct avec le premier foyer identifié dans un centre équestre du Var (Carcès) dans la mesure où il s'agit d'équidés provenant du foyer initial.

Ces trois cas constituent deux nouveaux foyers et concernent :

- un foyer au Plan de la Tour dans lequel deux équidés ont été diagnostiqués infectés.

Ces deux équidés appartiennent à un effectif de 6 équidés qui proviennent tous du premier foyer de Carcès.

Ces six équidés ont quitté le centre équestre du Var entre septembre 2008 et avril 2009. Cette exploitation a été mise sous Arrêté Portant déclaration d'Infection (APDI)¹ et les deux équidés infectés seront euthanasiés.

- un foyer à Carcès dans lequel est détenu un équidé infecté.

Cet équidé appartient à un effectif de 11 équidés détenus sur des terrains situés à proximité directe du centre équestre constituant le foyer initial de Carcès. Ces équidés ont séjourné dans ce centre équestre sans qu'il soit possible d'établir les dates et les périodes précises. L'exploitation qui détient ces 11 équidés est placée sous APDI et l'équidé infecté sera euthanasié.

Une enquête épidémiologique est réalisée par les services vétérinaires afin d'identifier d'éventuels autres équidés infectés en lien avec ces deux foyers.

La liste des établissements sous Arrêté Préfectoral de Mise sous Surveillance (APMS) est disponible sur le site du RESPE. Elle sera mise à jour régulièrement.

Pour plus d'informations, contactez le RESPE au 02.31.47.19.03.

¹ APDI : arrêté pris par le Préfet, sur proposition du directeur de la DSV visant à prendre des mesures sanitaires : euthanasie, prélèvement sanguin,...